

REFUSONS LES HEURES SUP'



**PRENDRE
DES
HEURES SUPPLÉMENTAIRES,
C'EST :**

- DÉTRUIRE L'EMPLOI
- DÉGRADER NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET CELLES DE NOS ÉLÈVES
- BLOQUER NOS SALAIRES
- ACCROÎTRE LES INÉGALITÉS

NE SOYONS PAS COMPLICES REFUSONS D'ENTERRER L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'administration ne peut pas nous imposer plus d'une heure supplémentaire, voire aucune dans certains cas : préparation à l'agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidat-e-s aux concours de recrutement de la fonction publique, temps partiel, etc. (Décret du 10/10/1999) À l'université, aucune heure supplémentaire ne peut être imposée.

éducation
Sud22

Sud Éducation 22.
1, 3 A rue Zénaïde Fleuriot
22000 St Brieuc
☎ : 02 96 68 01 64
Sud-education22@wanadoo.fr
<http://sudeduc22.ouvaton.org>

Union
syndicale
Solidaires